

Economie

Les TPE déçues du projet de loi sur l'emploi



Le projet de loi pour l'emploi dont la présentation en Conseil des ministres par Myriam El Khomri, ministre de l'Emploi, initialement prévue le 9 mars, a été reporté au 24 mars, n'aura pas, en l'état, le soutien des TPE-PME.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) estime, dans un communiqué du 24 février, que les mesures de ce « Plan pour l'emploi » ont été dimensionnées pour les grandes entreprises. « C'est une loi calibrée pour les DRH, estime l'Union. Or les TPE-PME ne disposent pas de DRH ni de ressources internes leur permettant de gérer la complexité que génèrent des dispositifs comme les accords d'entreprises. »

L'UNAPL préférerait un accord de branche professionnelle et attend « une véritable simplification du droit du travail et des mesures fortes en direction des TPE-PME ».

Elle dénonce également une modification de la représentativité patronale inscrite dans le projet de loi qui serait assise à hauteur de 20 % sur le nombre d'entreprises adhérentes et de 80 % sur le nombre de leurs salariés. « Cette comptabilisation réduirait considérablement le poids des TPE-PME dans le dialogue social, soit plus de 4 millions d'entreprises de proximité », regrette l'organisation qui a envoyé une lettre à la ministre, espérant la faire revenir sur son texte.

Low-cost

Dentego: les salariés poursuivis

Après un reportage au JT de 20 heures sur le centre dentaire Dentego de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le président de la FSDL, Patrick Soléra, associé « à plusieurs dizaines de praticiens », avait déposé un recours devant le conseil de l'Ordre des Hauts-de-Seine à l'encontre des chirurgiens-dentistes salariés exerçant dans ce centre. En cause, évidemment, la publicité induite par ce reportage, contraire au Code de déontologie. Une tentative de conciliation entre les parties a eu lieu le 19 février selon un communiqué de presse de la FSDL du 22 février. Même si la « majorité des praticiens ne s'est pas rendue compte de la portée et des conséquences de ce type de reportage vis-à-vis du Code de déontologie » et si « ces confrères ont, pour certains, exprimé leurs regrets et expliqué avoir signifié leur désapprobation orale auprès de leur direction », Patrick Soléra et les praticiens concernés ont décidé de maintenir leur plainte.

ANNONCES



Sabine : 01 56 26 50 06
pa@information-dentaire.fr



Destination Vacances

Location tourisme loisirs

Forfait 6 lignes + photo 137€

Tarif SPÉCIAL ABONNÉ 80€

Présence 1 mois sur la revue et Internet

Offre valable jusqu'au 30 juin 2016 - Rubrique Divers

www.information-dentaire.fr